

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 971-219711256-20250522-788-BF

Berger  
Levrault

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025



# RAPPORT



# L'ANNEXE VERTE

Envoyé en préfecture le 22/05/2025  
Reçu en préfecture le 22/05/2025  
Publié le 22/05/2025  
ID : 971-219711256-20250522-788-BF

La Loi de Finances 2024, dans son article 191, introduit une importante évolution réglementaire. Cette évolution concerne une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », qui vise à mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Le décret du 16 juillet 2024 en précise les modalités de mise en œuvre.

L'annexe verte en 4 points clés

## **Impact du budget pour la transition écologique :**

Un état unique valorisant les choix d'investissement des collectivités ayant un impact positif sur l'environnement. Facilite la planification écologique à l'échelle nationale.

## **Obligations :**

S'applique aux collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants.

## **Mise en œuvre :**

À partir de l'élaboration du CFU ou du Compte Administratif 2024.

## **Élargissement en 2025 :**

Intégration de l'enjeu biodiversité.

# OBJECTIFS BASES SUR LES 6 AXES DE L'ARTICLE 19 DU REGLEMENT (UE) 2020/852

Ce texte fondateur s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone en 2050, défini dans le Pacte vert européen. Le décret du 16 juillet 2024 associe le secteur public local dans cette dynamique.

Objectifs

2024

2025

2026

A venir

Atténuation du changement climatique

Axe 1



Préservation de la biodiversité, protection espaces naturels, agricoles et sylvicoles Axe 6



Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Axe 2



Gestion des ressources en eau

Axe 3



Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques

Axe 4



Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

Axe 5



Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 971-219711256-20250522-788-BF

Berger  
Levrault

# OBJECTIFS ET INTERETS DE L'ÉVALUATION CLIMAT DES INVESTISSEMENTS

Une évaluation climat des investissements vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité territoriale.

Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme très favorables, favorables sous conditions, neutres ou défavorables pour le climat.

Ces résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

L'intérêt de l'évaluation climat du budget :

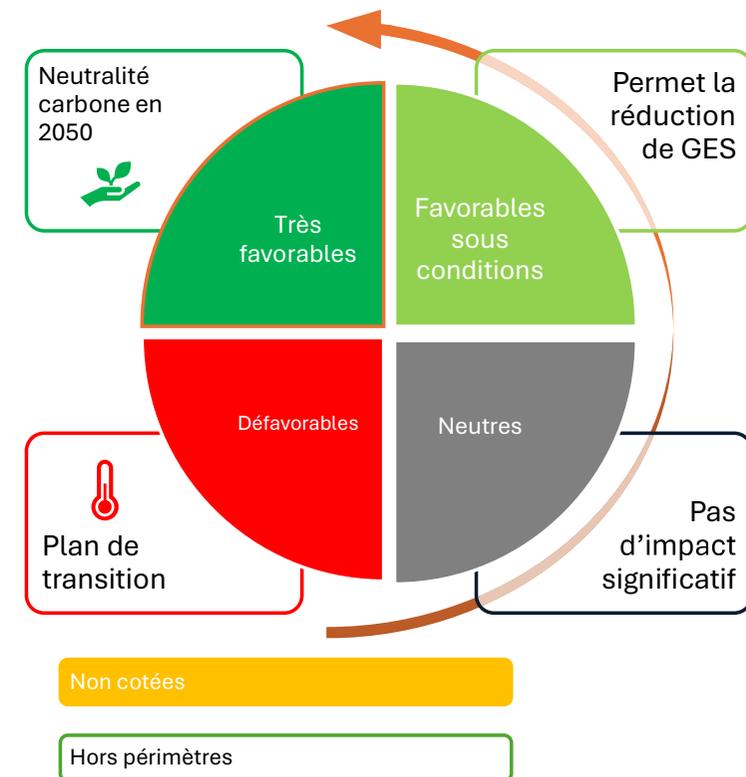
**Identifier et comprendre** : Quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat et celles avec un impact négatif → effectuer un état des lieux.

**Évaluer la cohérence** : des dépenses avec les objectifs nationaux → s'inscrire dans la stratégie nationale bas-carbone.

**Analyser les marges de manœuvres** : pour réorienter les dépenses selon un prisme climat → mise en place d'un plan d'action.

**Suivre l'évolution** : d'exercice en exercice → amélioration continue.

Clé de lecture du classement

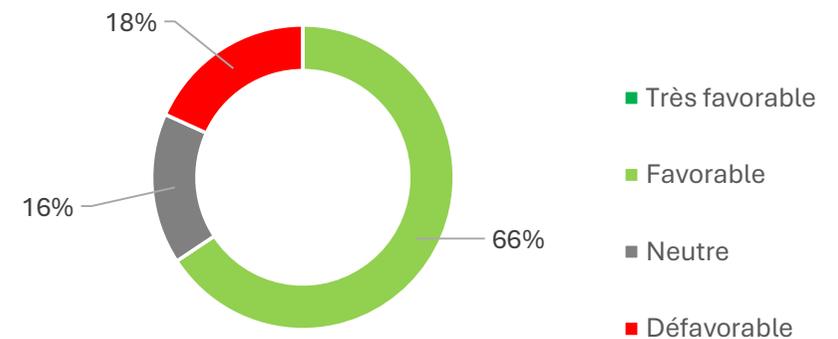


# PRESENTATION DES DEPENSES REALISEES EN 2024 POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

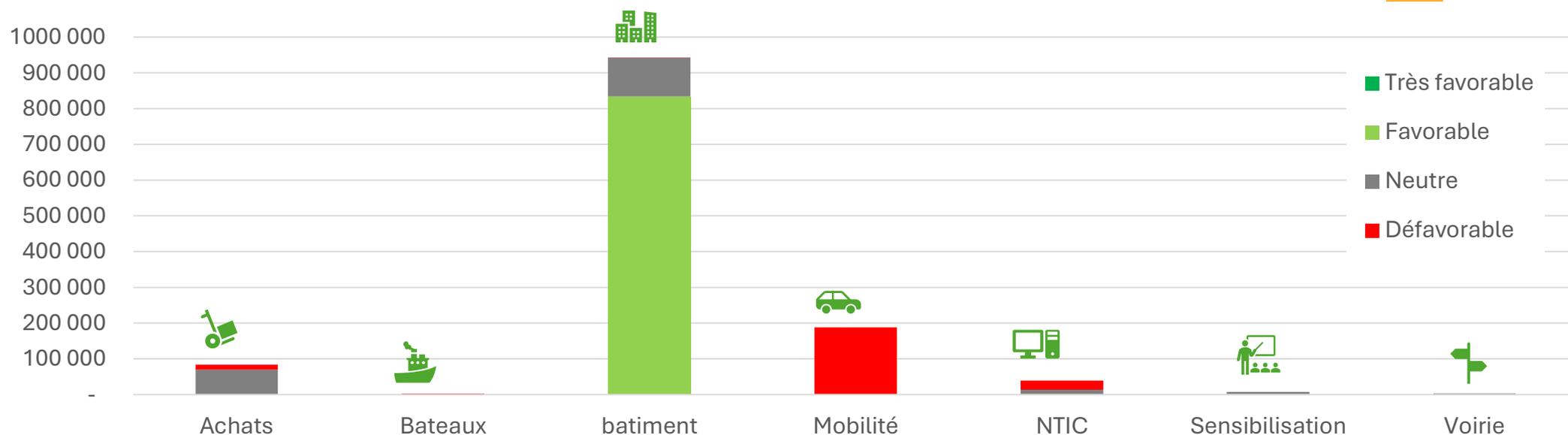
Objectifs de transition :

- **Construction de bâtiment** : éviter l'artificialisation des sols et construction de bâtiments allant au-delà de la norme (BEPOS)
- **Rénovation de bâtiment** : rénovation énergétique ou classique
- **Voirie** : création ou entretien de voiries permettant le développement des mobilités douces
- **NTIC** : application de la Loi AGEC par achat de matériels reconditionnés

	Très favorable	Favorable sous conditions	Neutre	Défavorable	Non cotée
Achats	-	-	69 741	14 479	-
Bateaux	-	-	-	2 898	-
Bâtiment	-	833 236	109 438	408	-
Mobilité	-	-	-	187 961	-
NTIC	-	-	13 666	25 192	-
Sensibilisation	-	-	7 485	-	-
Voirie	-	-	3 255	-	-
<b>Total</b>	-	<b>833 236</b>	<b>203 586</b>	<b>230 938</b>	-



# INVESTISSEMENTS 2024 PAR ENJEUX



- **Achats durables** : achats sans considérations environnementales et achats concernés par la Loi AGEC
- **Mobilité** : achat d'un véhicule thermique
- **Construction / rénovation de bâtiments** : travaux de la base nautique/marché aux poissons et sur le site de Dubédou sans artificialisation des sols et respect des normes de construction)
- **NTIC** : achat de matériels informatiques neufs
- **Sensibilisation** : projet scolaire d'aquaponies

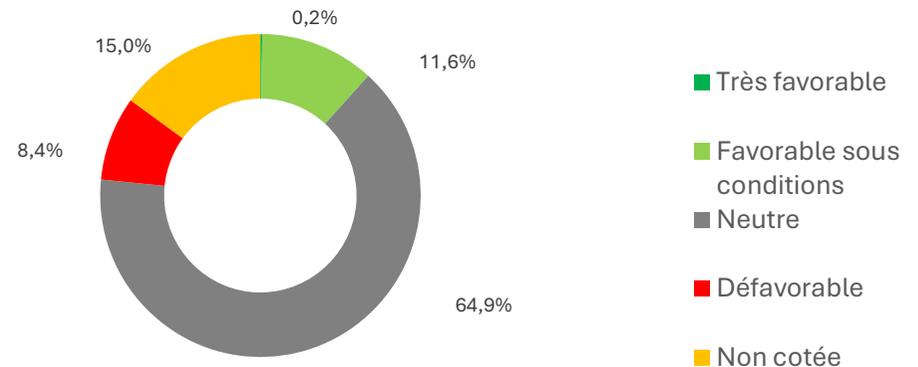
# PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES SUR L'EXERCICE 2025

Objectifs de transition :

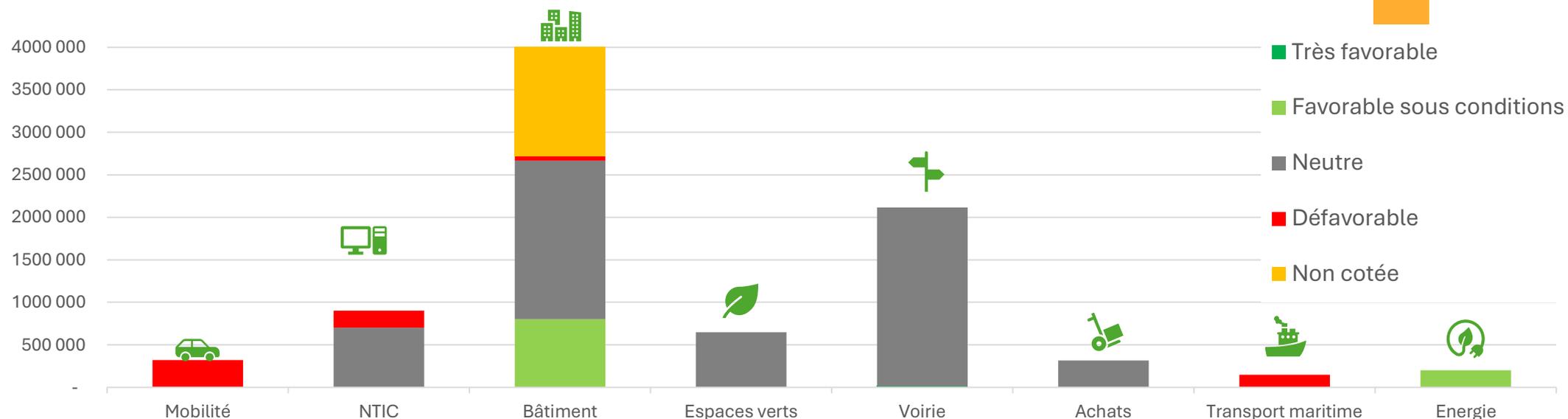
- **Construction de bâtiment** : éviter l'artificialisation des sols et construction de bâtiments allant au-delà de la norme (BEPOS)
- **Rénovation de bâtiment** : rénovation énergétique ou classique
- **Voirie** : création ou entretien de voiries permettant le développement des mobilités douces
- **NTIC** : application de la Loi AGEC par achat de matériels reconditionnés

	Très favorable	Favorable sous conditions	Neutre	Défavorable	Non cotée
Mobilité	-	-	-	320 000	-
NTIC	-	-	700 000	201 000	-
Bâtiment	-	802 952	1 861 658	60 000	1 300 000
Espaces verts	-	-	649 875	-	-
Voirie	15 000	-	2 100 000	-	-
Achats	-	-	315 000	-	-
Transport maritime	-	-	-	150 000	-
Energie	-	200 000	-	-	-
<b>Total</b>	<b>15 000</b>	<b>1 002 952</b>	<b>5 626 533</b>	<b>731 000</b>	<b>1 300 000</b>

Investissements 2025 selon l'axe 1



# INVESTISSEMENTS 2025 PAR ENJEUX



- **Achats durables** : privilégier les achats issus du reconditionnés, du réemploi ou de matériaux comprenant des produits recyclés
- **Mobilité** : développement du parc de véhicule électrique et l'achat de véhicules alternatifs
- **Espaces verts** : création et entretien des espaces verts et naturels
- **Entretien maintenance bâtiment et infrastructure** : réduction de la facture énergétique et utilisation de procédés innovant permettant une réduction de l'empreinte environnementale
- **Energie** : réduction de l'énergie et déploiement d'infrastructures de production d'énergie renouvelable

# ANNEXE VERTE 2024

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	12 082,33	0,00	0,00	0,00	12 082,33	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	8 259,57	0,00	0,00	0,00	8 259,57	0,00
A125 Constructions	22 034,71	12 437,14	0,00	407,57	9 190,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	88 116,02	0,00	0,00	0,00	88 116,02	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	271 032,87	0,00	0,00	230 530,79	40 502,08	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	886 224,35	820 798,84	0,00	0,00	45 425,51	0,00
A185 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 267 759,85</b>	<b>833 235,98</b>	<b>0,00</b>	<b>230 938,36</b>	<b>203 585,51</b>	<b>0,00</b>

Synthèse utile lorsque l'analyse portera sur plusieurs axes

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0 Services généraux	140 475,89	3 482,73	0,00	32 062,11	104 929,85	0,00
0-5 Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 Sécurité	3 672,73	0,00	0,00	0,00	3 672,73	0,00
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	91 488,97	7 545,52	0,00	8 017,20	75 926,25	0,00
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	220 157,55	221 416,57	0,00	2 897,70	-4 146,82	0,00
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3 APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 RSA - Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	193 373,85	0,00	0,00	187 961,35	5 412,30	0,00
6 Action économique	600 781,16	600 781,16	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 Transports	17 800,00	0,00	0,00	0,00	17 800,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 267 759,85</b>	<b>833 235,98</b>	<b>0,00</b>	<b>230 938,36</b>	<b>203 585,51</b>	<b>0,00</b>

Mixte si classement différent par axe (exemple axe 6 sur la biodiversité dès 2025)

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	12 082,33	0,00	0,00	12 082,33	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	8 259,57	0,00	0,00	8 259,57	0,00
A125 Constructions	22 034,71	12 437,14	407,57	9 190,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	88 116,02	0,00	0,00	88 116,02	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	271 032,87	0,00	230 530,79	40 502,08	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	886 224,35	820 798,84	0,00	45 425,51	0,00
A185 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 267 759,85</b>	<b>833 235,98</b>	<b>230 938,36</b>	<b>203 585,51</b>	<b>0,00</b>

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0 Services généraux	140 475,89	3 482,73	32 062,11	104 929,85	0,00
0-5 Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 Sécurité	3 672,73	0,00	0,00	3 672,73	0,00
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	91 488,97	7 545,52	8 017,20	75 926,25	0,00
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	220 157,55	221 416,57	2 897,70	-4 146,82	0,00
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3 APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 RSA - Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	193 373,85	0,00	187 961,35	5 412,30	0,00
6 Action économique	600 781,16	600 781,16	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 Transports	17 800,00	0,00	0,00	17 800,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 267 759,85</b>	<b>833 235,98</b>	<b>230 938,36</b>	<b>203 585,51</b>	<b>0,00</b>

# FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Dans un contexte budgétaire contraint, la loi de finances 2025 confirme le soutien de l'État aux collectivités territoriales tout en renforçant la priorité donnée à la transition écologique.

Une nouvelle circulaire fixe les modalités de financement des projets locaux, avec un accent mis sur **les investissements les plus structurants** et une meilleure **lisibilité des aides publiques**.

## Ce qu'il faut retenir :

Un soutien renforcé à l'investissement local, avec 2 milliards d'euros alloués aux dotations d'investissement et 1,15 milliard d'euros pour le Fonds vert.

Des financements priorisant la transition écologique, notamment pour :

L'adaptation au changement climatique (prévention des inondations, renforcement des infrastructures en Outre-mer).

Le recyclage foncier et la sobriété foncière (revalorisation des friches pour l'habitat et l'industrie).

Les mobilités douces, en particulier dans les territoires ruraux.

La rénovation énergétique des bâtiments publics, via le programme EduRénov' et d'autres dispositifs d'accompagnement.

Une nouvelle enveloppe de 100 millions d'euros pour accompagner les EPCI dotés d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Un soutien à la transition écologique maritime, notamment via le Conservatoire du littoral.

Une simplification des démarches, avec un guichet unique pour le dépôt des dossiers et une meilleure articulation entre les dotations et le Fonds vert.

## À noter :

La modernisation de l'éclairage public ne sera plus financée.

L'installation de panneaux photovoltaïques sera financée uniquement en autoconsommation.

La valorisation des biodéchets ne sera aidée que pour les collectivités sans autre mode de financement.

15 % des crédits du Fonds vert devront être dédiés aux quartiers prioritaires.

# A PROPOS DU RAPPORT

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Pour la commune de Saint-François qui a adopté la nomenclature budgétaire M57, le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget. Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités locales, le Maire présente au conseil municipal, dans ce délai de 10 semaines, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) comprenant notamment les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette et une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires. Le rapport a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation budgétaire de la collectivité.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et fait l'objet d'une publication.

# LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

En mars 2025, les prix à la consommation sont stables en Guadeloupe pour le deuxième mois consécutif. Cette stabilité résulte de la baisse des prix de l'alimentation (-0,6 %) et de l'énergie (-0,3 %).

En revanche, les prix des produits manufacturés et des services sont en légère hausse (+0,2 % chacun). Sur les douze derniers mois, les prix augmentent de 1,4 % en Guadeloupe et de 0,8 % au niveau national.

L'indice de prix des dépenses communales", baromètre permettant de mesurer l'inflation supportée par les communes, réalisé sur la base d'une sélection de prix correspondant à leurs principales dépenses de fonctionnement. C'est ce que l'on nomme souvent le "**panier du maire**", en miroir du "**panier des ménages**" régulièrement réalisé par l'Insee.

# LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Depuis dix ans, force était de constater que "le panier du maire connaissait une augmentation plus forte que le panier des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale". **+2,2% par an en moyenne, contre +1,8% d'inflation pour les ménages.**

Mais en 2024, l'indice des dépenses communales a marqué "un ralentissement net" par rapport aux années précédentes et a au contraire progressé moins vite que l'inflation.

Le panier du maire a ainsi augmenté de 1% en 2024, alors que pour les ménages, on a eu une inflation de 1,8%. La raison de cette accalmie est liée là encore au domaine de l'énergie ainsi que de la construction.

# LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

7

En revanche, pas de répit du côté des charges de personnel – le principal poste de dépenses –, qui ont continué d'augmenter l'an dernier (+2,4%) en lien avec **la revalorisation du point d'indice, l'attribution de cinq points d'indice et le glissement-vieillesse-technicité.**

L'ensemble de ce tableau est resté valable pour les premiers mois de cette année, la Banque postale prenant toutefois soin de souligner que rien n'est évidemment acquis pour 2025 du fait du contexte international. Et de relever que les dépenses de personnel devraient continuer à se montrer dynamiques (**notamment du fait de la hausse de la contribution employeurs à la CNRACL**).

Enfin le projet de loi de finances 2025, prévoit un effort à l'adresse des collectivités locales dont 1906 communes qui devront supporter 500 millions de € sur les 2,2 milliards de € demandés à l'ensemble des collectivités locales.

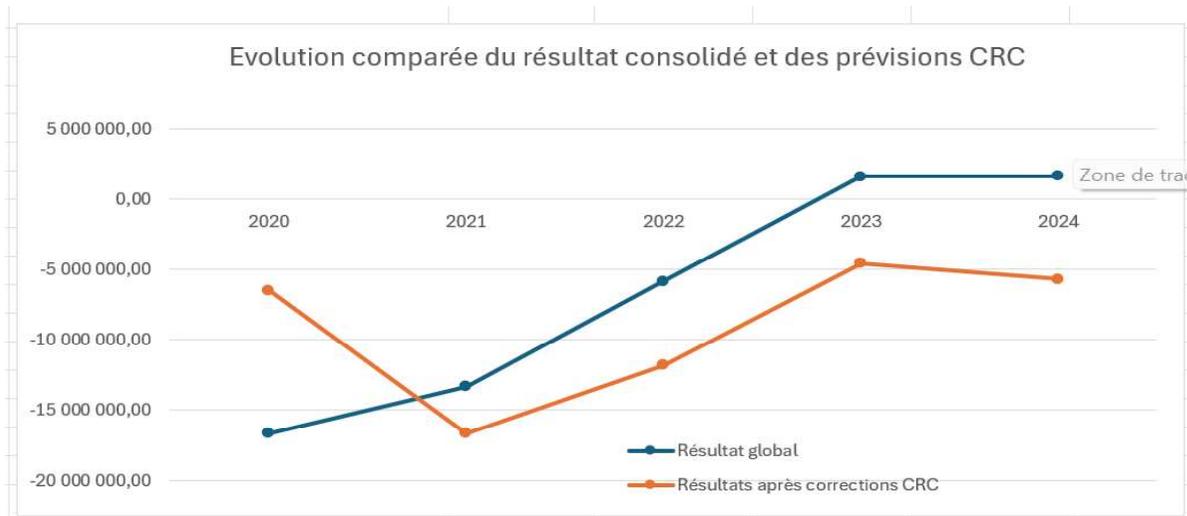
# LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE

La situation budgétaire de la Ville (budget SPIC compris) présente un résultat cumulé agrégé de + 1,6 M de €. La tendance baissière du déficit se confirme même s'il faut tenir compte des restes à réaliser. Les restes à réaliser (**dépenses engagées mais non réalisées ou recettes promises mais non encaissées**) représentent, *en solde et tous budgets confondus*, 149 364 € en dépenses d'investissement et 52 014 € en dépenses de fonctionnement.

Même si le résultat prévisionnel du CA de la ville pour l'année 2024 fait apparaître **un excédent de 4,87 millions €** (avec restes à réaliser), sans les restes à réaliser ce résultat est de **5,13 millions de €**. En effet les restes à réaliser sont plus importants en recettes qu'en dépenses.

La situation budgétaire nécessite de conduire une politique de maîtrise budgétaire et financière à court et moyen termes pour conforter sur le long terme l'excédent budgétaire et sortir de manière pérenne de la tutelle de la chambre régionale des comptes. Une action forte doit être menée en faveur des SPIC et singulièrement en faveur du golf afin de leur permettre de maximiser les recettes qui sont tirées de leur activité. Les résultats déficitaires du golf observés sur les deux dernières années nous obligent à interroger son mode de gestion. Par ailleurs, la rationalisation des dépenses à caractère général et les recettes tirées de la valorisation des AOT, devront contribuer à nous rapprocher d'une trajectoire budgétaire globale saine.

# ANALYSE RETROSPECTIVE DE L'EVOLUTION DU RESULTAT



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat budget annexe Port de Plaisance	123 975,66	-133 377,23	63 008,22	-14 945,73	110 310,48	213 440,93
Résultat budget annexe Golf	-1 421 077,95	-2 472 729,29	-2 485 749,23	-2 811 192,86	-3 154 916,08	-3 553 473,48
Résultat budget annexe Aéroport				20 518,66	22 749,09	117 944,71
Résultat budget principal	-6 153 508,90	-14 076 926,27	-10 955 852,53	-3 076 961,45	4 614 676,76	4 871 688,07
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Résultat global	-7 450 611,19	-16 683 032,79	-13 378 593,54	-5 882 581,38	1 592 820,25	1 649 600,23
Résultats après corrections CRC	-5 093 224,26	-6 521 092,69	-16 699 374,60	-11 849 366,00	-4 578 539,00	-5 711 767,00

# LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## La fiscalité -

L'estimation notifiée dans l'état 1259 c'est-à-dire le produit attendu des recettes fiscales par les services fiscaux est en hausse de 360 262 €.

Objet	Base 2024	Base 2025	Taux	Produit attendu 2025 (1259)	Produit attendu 2024 (1259)	Variation prévisionnelle
TFB	22 909 000	23 665 000	56,74%	13 427 521 €	12 998 567 €	428 954 €
TFNB	181 800	185 000	54,83%	101 436 €	99 681 €	1 755 €
TH	8 403 000	8 502 000	27,04%	2 298 941 €	2 272 171 €	26 770 €
<b>Montant de fiscalité attendu</b>				<b>15 827 898 €</b>	<b>15 370 419 €</b>	<b>457 478 €</b>
Allocations compensatrices				187 305 €	205 840 €	-18 535 €
IFER				7 489 €	0 €	-
<b>TOTAL</b>				<b>16 022 692 €</b>	<b>15 576 259 €</b>	<b>446 433 €</b>
FNGIR (déduction)				1 998 618 €	1 998 618 €	-
Coefficient correcteur (déduction)				2 490 674 €	2 404 503 €	86 171 €
<b>Montant total</b>				<b>11 533 400 €</b>	<b>11 173 138 €</b>	<b>360 262 €</b>

# LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## La Dotation Globale de Fonctionnement

Elle se chiffre en 2025 à **4 368 K€** contre 4 306 K€ en 2024 soit une augmentation **+1,4 %**

## L'octroi de mer

Les recettes de l'octroi de mer devraient être relativement stables et devrait s'élever en 2025 autour de 703 713 € mensuel soit **8,44 millions d'euros** prévisionnels pour l'année 2025 contre **8,04 millions** en 2024 soit une augmentation de **4,98 (5 %) %**.

**La taxe sur le carburant**, la ville perçoit de manière mensuelle, les recettes tirées de la taxe sur le carburant. s'il était observé les mêmes variations de prix que l'année dernière, elle devra percevoir au titre de 2025, un montant de **770 000 € (2025)**.

## Les autres recettes

Les recettes tirées des AOT résulte des émissions de titres de recette à l'adresse des occupants sans titre du domaine public ainsi de pouvoir lancer les avis de publicité en direction des occupants actuels et à venir du domaine public (ambulants, marina, port de pêche etc.). Cette action aura le double effet de pouvoir valoriser nos recettes mais également de régulariser les occupations du domaine public.

## Les dépenses à caractère général

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) se stabilisent à environ 6,2 millions. Celles-ci résultent des actions mises en œuvre dans le cadre de la structuration de la fonction achat et du nombre des marchés publics en augmentation qui sont et seront mises en œuvre par le service de la commande publique pour répondre aux besoins des services. En 2024, aux dépenses ponctuelles engagées pour satisfaire certains besoins (location de voiture par exemple) se sont ajoutées à celles qui sont à prévoir dans le cadre des marchés publics à venir (marché de locations de véhicules, engins de longue durée et carburants). Les effets en terme financier des marchés publics mis en œuvre en 2024 seront perçus davantage en 2025.

Sur les charges locatives, nous envisageons d'amorcer une réflexion sur leur réduction par le déménagement de certains services actuellement installés dans les locaux que nous louons vers des locaux où nous pourrions y mettre plusieurs services. Exemple de transfert de la médiathèque vers l'espace multimédia.

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Les dépenses de personnel

Les actions qui vont impacter les dépenses de personnel son de quatre ordres :

### 1. L'effet de l'ancienneté et des carrières (GVT)

Chaque année, les agents progressent dans leur carrière. Cela signifie qu'ils montent en grade ou en échelon, ce qui entraîne automatiquement une augmentation de leur salaire. C'est ce qu'on appelle le GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Dans notre collectivité, plus de la moitié des agents ont plus de 50 ans. Beaucoup d'entre eux sont donc déjà à un niveau de rémunération élevé. Cela a un impact important sur la masse salariale, même sans nouvelles décisions de recrutement.

### 2. La création des emplois pour les avancements de grade & la mise à jour des carrières.

Par sa séance du 27 février dernier, le conseil municipal a validé la création de nouveaux emplois pour permettre à certains agents d'être promus. Le tableau des emplois a été modifié en ce sens.

En 2025, la collectivité va continuer de mettre à jour les carrières des agents, notamment aux titres des années 2023, 2024. En mai et juin prochain, les agents concernés prendront notification de leur arrêté d'avancement de grade.

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## **3. Le versement du Complément Indemnitare Annuel (CIA)**

Chaque année, une part variable du régime indemnitaire, appelée CIA, est versée aux agents. Pour 2025, le montant de l'enveloppe prévue ne dépassera pas 150 000 euros.

## **4. Le Projet de mutualisation des services à vocation éducative**

À partir de septembre 2025, un projet de mutualisation entre la commune et la Caisse des écoles (CDE) permettra le transfert d'environ 25 agents vers la commune, par le biais de mises à disposition.

Dans un premier temps, la commune remboursera à la CDE le coût de ces agents. Puis, à partir du 1er janvier 2026, ils deviendront officiellement agents communaux par mutation.

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Objectif de maîtrise des dépenses de personnel en 2025

L'objectif fixé pour l'année 2025 en matière de dépenses de personnel est ambitieux : il s'agit de stabiliser le chapitre 012 à **un niveau inférieur à 20 millions d'euros**. Pour y parvenir, plusieurs mesures structurantes seront mises en œuvre. **Pour rappel, en 2024 les charges de personnels ont été stabilisées à 19,1 millions de €.**

En fonctionnement, les charges de personnel en 2024 représentaient environ **54,72%** des dépenses de fonctionnement (19,1 millions de €/34,9 millions €). Dans le projet de budget 2025, les charges de personnels sont prévues à 19,5 millions soit **51,18 %** des dépenses de fonctionnement qui sont prévues pour s'élever à 38,1 millions de € en 2025.

Un contrôle rigoureux des recrutements externes sera poursuivi en 2025, afin de limiter les nouvelles charges de personnel. Parallèlement, une réorganisation des effectifs visera à rationaliser les moyens humains alloués à chaque direction, en recherchant une meilleure adéquation entre les besoins des services et les ressources disponibles.

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

18

Le recours à des contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) concernera également cette année 2025, notamment, les personnels contractuels de l'Animation. Ces emplois sont des emplois aidés et donc pour partie subventionnés.

Dans le cadre de la poursuite de la politique de résorption de l'emploi précaire, 8 agents pourraient être titularisés en 2025. Trois d'entre eux seraient mis en stage au premier semestre, les cinq autres au second semestre

Par ailleurs, 14 départs à la retraite sont attendus au cours de l'année 2025. Compte tenu de leur échelonnement sur l'ensemble de l'année, ces départs devraient permettre une diminution des dépenses de personnel de plus de **450 000 euros dès 2025**. En année pleine, c'est-à-dire à partir de 2026, l'économie budgétaire générée par ces départs est estimée à **741 000 euros**.

## **Une enveloppe dédiée au développement des compétences**

Le développement des compétences sera un levier de motivation des agents et de performance administrative. Ainsi l'enveloppe proposée et dédiée à la formation est de **170 000 euros** pour l'année 2025.

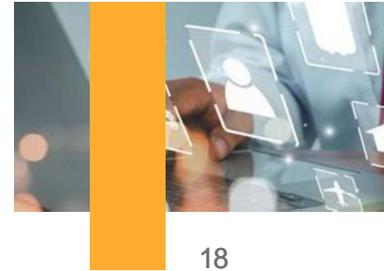
# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Montant des traitements versés</b>									
Titulaires	8 092 897	8 589 533	8 656 382	9 908 773	10 044 903	11 054 191	11 750 521	12 521 483	12 479 283
Détachés Etat	70 891	105 704	101 376	6 380	0	92 444	115 192	169 863	112 380
Stagiaires	429 416	87 555	37 704	628 279	401 111	879 434	571 966	251 943	127 651
Contractuels	1 657 182	1 623 545	1 710 605	1 324 530	1 237 208	1 110 121	943 707	547 556	790 097
Collaborateur de cabinet	69 648	50 505	19 405	0	35 038	45 301	0	34 778	95 539
Emplois aidés	209 505	148 993	53 532	32 405	45 106	73 118	63 918	248 745	353 359
Apprentis								21 700	52 713
Vacataires		19 721	1 173	4 456	34 646	99 451	187 425	109 973	
Heures supplémentaires	85 514	49 389	54 861	54 046	0	0	36 210	39 319	37 099
Charges patronales	3 890 149	3 784 577	3 808 746	3 891 319	3 981 012	4 518 139	4 722 184	4 701 386	4 764 609
<b>Total traitement</b>	<b>14 505 203</b>	<b>14 459 524</b>	<b>14 443 785</b>	<b>15 850 188</b>	<b>15 779 024</b>	<b>17 872 200</b>	<b>18 391 123</b>	<b>18 646 747</b>	<b>18 812 729</b>
<b>Autres traitements versés</b>									
Traitements (rappels)	135 806	29 278	89 196	717 069	862 973	495 510	382 305	214 093	439 216
Charges sociales (intériale) participation collectivité 10€	24 440	26 500	25 160	23 920	22 620	21 960	26 187	20 821	21 240
Charges sociales (chèques déjeuner) participation collectivité 50%	214 537	238 449	185 928	133 895	143 655	215 574	284 564	263 550	311 775
<b>Total</b>									
Traitements	10 750 860	10 704 224	10 668 201	12 617 436	12 656 191	13 837 110	14 031 622	14 151 122	14 487 337
Charges	4 129 126	4 049 526	3 833 906	3 915 239	4 124 290	4 734 018	5 005 710	4 955 326	5 097 624
<b>Total général</b>	<b>14 879 986</b>	<b>14 753 751</b>	<b>14 502 107</b>	<b>16 532 675</b>	<b>16 780 481</b>	<b>18 571 128</b>	<b>19 037 332</b>	<b>19 106 448</b>	<b>19 584 961</b>

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Objet/Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Traitement indiciaire	7 206 440,42	7 357 113,03	7 446 334,53	7 501 332,18	8 290 117,60	8 638 440,36	8 885 127,00	8 127 875,35
Indemnité de vie chère	2 882 576,17	2 942 845,21	2 978 533,81	3 000 532,87	3 316 047,04	3 455 376,14	3 542 050,80	3 251 150,14
NBI	54 515,05	54 684,33	57 534,93	60 034,31	65 394,53	71 514,96	69 033,24	68 227,45
NBI 40%	21 806,02	21 873,73	23 013,97	24 013,72	26 157,81	28 605,98	27 613,29	27 290,98
SFT	72 429,96	55 544,70	56 685,58	51 597,19	61 596,20	54 420,12	58 875,36	53 136,36
Heures Supplémentaires	49 389,47	54 861,10	54 045,86	35 134,83	87 442,21	23 640,00	32 069,80	48 000,00
Régime indemnitaire	504 186,58	471 601,10	1 270 029,77	1 700 443,58	1 803 264,85	1 741 928,64	1 882 626,30	1 744 016,09

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



18

## EVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUE DEPUIS 2018

Statut/Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Titulaire	315	307	296	313	328	332	336	329
Stagiaire		2	25	25	16	16	0	4
Contractuel	101	109	83	87	81	61	46	54
Apprenti	0	0	0	0	0	0	3	5
<b>Total</b>	<b>416</b>	<b>418</b>	<b>404</b>	<b>425</b>	<b>425</b>	<b>409</b>	<b>385</b>	<b>392</b>

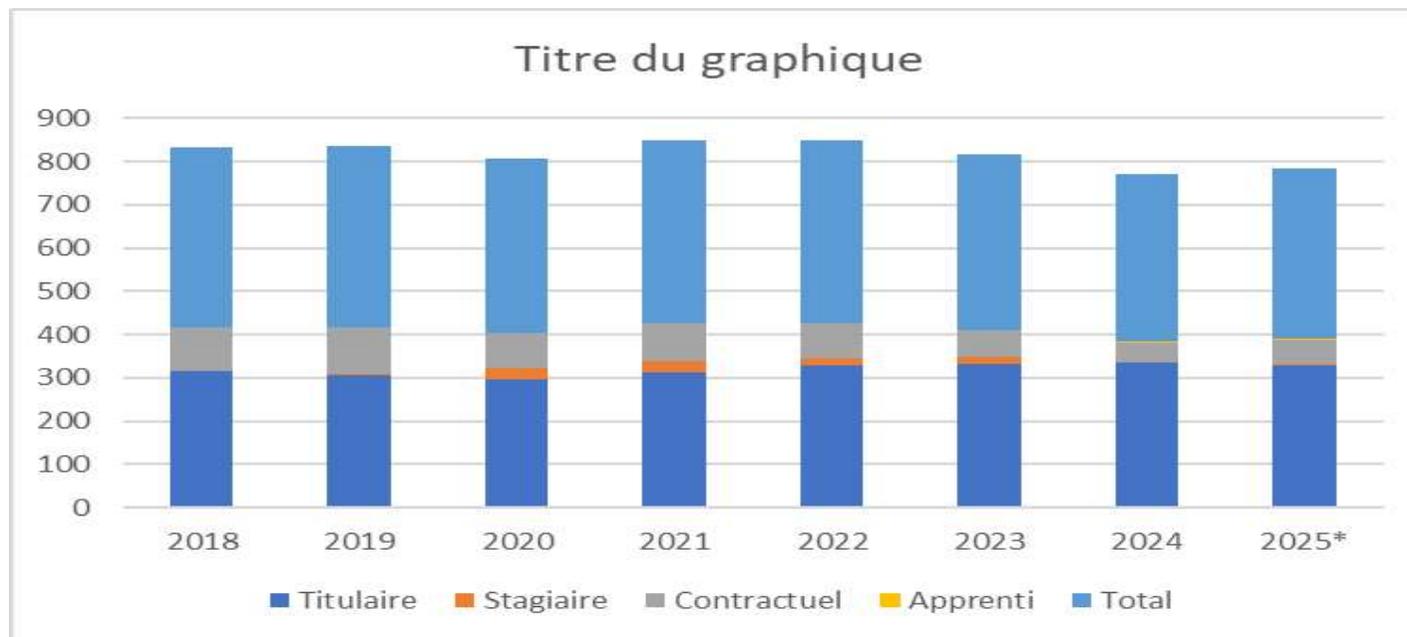
\* au 15/04/2025

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



18

## EVOLUTION DES EFFECTIFS PHYSIQUE DEPUIS 2018



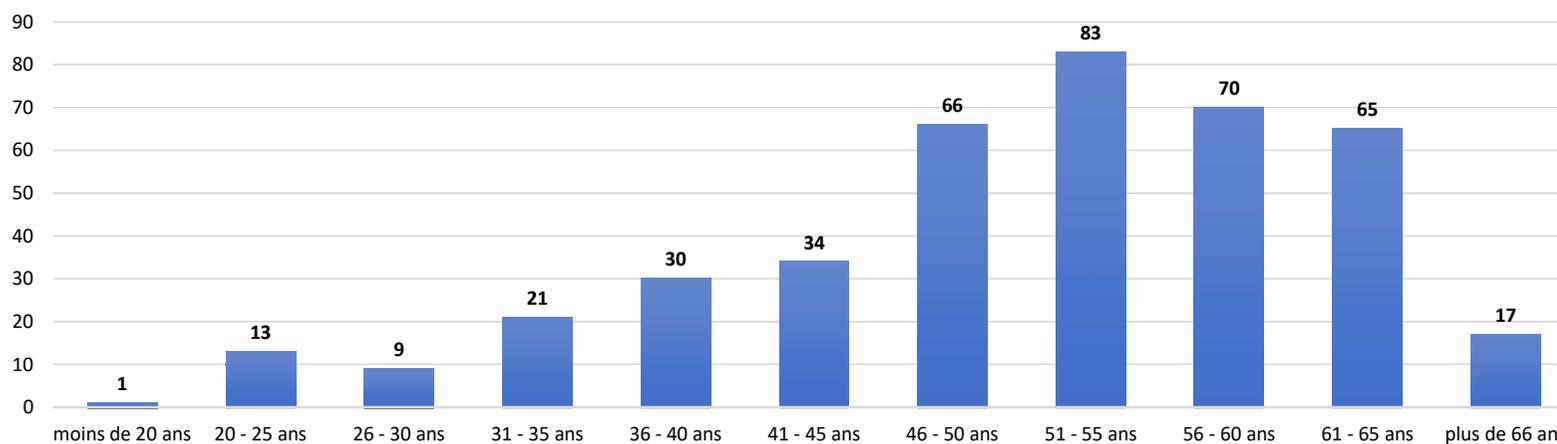
# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



20

## Les dépenses de personnel

Répartition des effectifs par âge au 31/12/2024



La tranche d'âge la plus représentée est celle des 51 à 54 ans. **Plus de 57% des personnels ont plus de 50 ans.** La pyramide des âges est une représentation de la répartition des agents par tranche d'âge et par sexe. Elle permet de repérer l'équilibre des générations au sein des effectifs de la collectivité, d'anticiper les évolutions, et de prévoir des plans d'action en cas de déséquilibre

# LA DETTE

Envoyé en préfecture le 22/05/2025  
Reçu en préfecture le 22/05/2025  
Publié le 22/05/2025  
ID : 971-219711256-20250522-788-BF



Au 01 janvier 2025 l'encours de dette s'élève à 10 905 398.64 millions €.

L'annuité en capital s'élève à **1 220 426.15 €** et **408 640.05 €** d'intérêts

Compte tenu de la situation budgétaire de la ville, il n'est pas conseillé de recourir à l'emprunt pour 2024.

# LA DETTE

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025



ID : 971-219711256-20250522-788-BF



**COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS**  
Etat Financier  
**ECHÉANCIER PAR PRÊTEUR 2025**

Code Contrat	Numéro du Contrat	Objet de la dette	Date de Réalisation	Date de 1ère échéance	Date de dernière échéance	Durée Initiale	Organisme Prêteur	Périodicité	Montant Initial	Dettes en capital au 01/01/2025 (Exclu)	Annuité	Capital	Intérêts	Dettes en capital au 31/12/2025	ICNE 2025
0141	LT090162	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2009	22/05/2009	15/07/2010	15/07/2029	20 ans	BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	Annuelle	2 400 000,00	600 000,00	132 120,00	120 000,00	12 120,00	480 000,00	4 515,95
									2 400 000,00	600 000,00	132 120,00	120 000,00	12 120,00	480 000,00	4 515,95
0144	2011.02.003	ACQUISITION DES ACTIFS DE L'ANCIEN HOTEL KALENDA	15/09/2011	01/02/2013	01/02/2039	27 ans	BPCE INTERNATIONAL ET OUTRE-MER	Annuelle	8 000 000,00	4 444 444,40	427 875,56	296 296,30	131 579,26	4 143 148,10	112 070,06
									8 000 000,00	4 444 444,40	427 875,56	296 296,30	131 579,26	4 143 148,10	112 070,06
0148	5103857	REHABILITATION DECHARGE DE DESVAREIUX	04/01/2016	01/01/2017	01/01/2036	20 ans	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Annuelle	1 367 588,00	879 542,42	93 717,16	68 535,46	35 181,70	821 006,96	32 840,28
									1 367 588,00	879 542,42	93 717,16	68 535,46	35 181,70	821 006,96	32 840,28
0142	00027685144	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	06/05/2011	10/05/2012	10/05/2031	20 ans	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	Annuelle	2 500 000,00	875 000,00	169 912,50	125 000,00	34 912,50	750 000,00	19 348,77
0143	00029635320	AUTRES INFRASTRUCTURES	21/11/2011	30/11/2012	30/11/2031	20 ans	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	Annuelle	2 000 000,00	915 075,61	156 428,34	113 419,74	43 008,60	801 656,87	3 303,27
0145	00030293100	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2012	15/05/2012	30/05/2013	30/05/2032	20 ans	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	Annuelle	2 000 000,00	1 078 286,32	172 956,24	109 337,35	63 618,89	968 948,97	33 830,92
CS001	CO9635	Tirage sur le Contrat Cadre N° 2017-01	31/07/2018	31/07/2018	31/07/2038	20 ans 3 mois	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	Trimestrielle	850 000,00	584 375,00	56 215,66	42 500,00	13 715,66	541 875,00	2 221,08
0146	10000003442	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2013	27/03/2013	30/03/2014	30/03/2028	15 ans	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	Annuelle	3 000 000,00	1 022 146,88	287 855,87	237 361,81	50 494,06	784 785,07	29 421,46
0147	10000008123	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	20/12/2013	30/12/2014	30/12/2028	15 ans	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	Annuelle	1 500 000,00	506 527,01	141 984,87	117 975,49	24 005,38	388 551,52	100,82
									11 850 000,00	4 981 411,62	975 353,48	745 594,39	229 759,09	4 235 817,43	88 226,44
									23 617 588,00	10 905 398,64	1 629 066,20	1 220 426,15	408 640,05	9 684 372,49	237 652,73

## DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ARTICULEES AROUND DE PROJETS D'INVESTISSEMENT STRUCTURANTS



Un certain nombre de projets issus du contrat PEYI signé avec le conseil départemental constituent une partie des crédits d'investissement qui seront mobilisés en 2025.

- **Réalisation d'une étude pour la mise en œuvre du plan de circulation de la ville** : cout global ; 39000 € reste à charge communal : **7800 €**
- **Réfection de certaines voiries** : cout global 792 108 € reste à charge communal : **159 213 €**
- **Rénovation et mise en conformité de la gare maritime** : cout global : **250 000 €** reste à charge communal : **35 000 €**
- **Rénovation de foyers socio éducatifs** : coût global 1 561 000 € reste à charge communal : **156 100 €**
- **Etude Réhabilitation de la clôture du stade François Xavier DURIMEL** coût global 45 000 € reste à charge communal : **9000 €**

En dehors des projets inscrits dans le contrat PEYI, d'autres projets devront être lancés et pris en compte dans le budget 2025 quand bien même qu'il s'agit de projets dont la réalisation s'étalera sur les deux ou trois prochaines années mais dont le commencement est constaté en 2025 voire en 2026

- **Démolition et reconstruction du foyer de DUBEDOU** pour un montant total de 653 K€ et un reste à communal de **80 473 €**

## DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ARTICULEES AUTOUR DE PROJETS D'INVESTISSEMENT STRUCTURANTS

- **La création d'un espace ludo-sportif** pour **montant total** de **1 881 715 €** avec un reste à charge communal de **490 240 €** après la participation de l'Agence Nationale du Sport (869 672 €) et la mobilisation du FEDER (521 803 €)
- **La création d'un village de la famille dans le cadre de la rénovation du bâtiment « la crèche Le Nid »** dans le cadre de la Convention territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF pour un montant total de **910 000 €** avec la participation du FPT CAF (624 000); du FIPE CAF ( 117 261.50€); FIPE ETAT (117 261.50€); CARL FOND DE CONCOURS (75 000€)
- **Les Travaux de remise en état de la voirie communale à travers diverses opérations :**
  - Un programme de réfection des voiries à hauteur de **721 000,00€** financé à 20% par le DETR 2023
  - Un programme de réalisation ou d'amélioration des voiries d'exploitation destinées à permettre de meilleures conditions d'accès aux surfaces agricoles à hauteur de **1 400 000,00€** financé à 80% par le FEADER 21-27

## DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ARTICULEES AUTOUR DE PROJETS D'INVESTISSEMENT STRUCTURANTS



- **Les Travaux d'installation et la maintenance d'équipements de vidéoprotection** : C'est une opération d'envergure qui a pour effet de renforcer les actions de sécurité menées par les forces de l'ordre sur le territoire. Les demandes de financement ont été adressées à l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (**FIPD**) pour un montant de **180 000,00€** et la Dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) pour un montant de **500 000,00€**. Le coût total du projet subventionné est estimé à **1 200 000,00€**.
- **La Pose et entretien de barrages Anti-sargasses** : Cette action fondamentale pour limiter les échouages d'algues sargasse sur le littoral saint-franciscain dont le coût est évalué à **540 000 €HT**, a fait l'objet d'une demande de financement à l'adresse de l'Etat dans le cadre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI).
- **L'acquisition d'équipements nautiques** : Coût total **250 000 €** avec une demande de financement au fond de concours.

# LA POURSUITE ET LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION DE LA FONCTION ACHATS QUI CONCOURT A UNE MEILLEURE RATIONALISATION DES DEPENSES

- **La poursuite du projet Aquaponie dans les écoles** : Estimée à **40 000 €**
- **Les Travaux d'aménagement de l'atelier de la base nautique** : Coût total **155 000 €**
- **Les Travaux de conservation sécurisation clos et couvert des bâtiments de la ville** : Coût total **220 000,00 €** avec des demandes de financement **FIPD** et **DETR**.
- **La remise en état des chaines de mouillage et l'aménagement de pontons** pour le port multimodal et la marina : Un projet qui est étroitement associé à l'arrivée de la Mini-Transat édition 2025 à hauteur de **500 000,00€**. Demande de financement à la **CARL** et **ZMEL**.
- **Les Travaux d'aménagement du stade François Xavier Durimel** : Coût total de l'opération **850 000,00 €** avec une **Subvention Régionale** à hauteur de **255 000,00 €**.

# LA POURSUITE ET LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION DE LA FONCTION ACHATS QUI CONCOURT A UNE MEILLEURE RATIONALISATION DES DEPENSES

Le taux de couverture des besoins des services par des marchés publics continue de s'améliorer en 2025. Ce sont 45 marchés en cours (76 en lot séparé) et 20 opérations dont une grande majorité pourra être exécutée cette année 2025. Un taux évalué à 70% de couverture.

## Au titre des crédits de fonctionnement :

- ✓ Marché de collecte et transport des algues sargasses échouées sur le littoral de Saint-François - Estimation prévisionnelle 2025 : **900 000€**
- ✓ Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie pour les besoins de la commune de Saint-François : **160 000 €**
- ✓ Marché de Travaux de réfection, entretien et divers des infrastructures communales de la Ville de Saint-François : **620 000€**
- ✓ Marché d'entretien, de fauchage et d'élagage : **490 000€**
- ✓ Marché de fourniture de titres restaurant : **825 000€**
- ✓ Marché de prestation de services d'assurance : **270 000€**
- ✓ Marché de prestation d'une solution de gestion des présences : **61 000€** dont 28 000€ en Investissement
- ✓ Marché d'entretien du parcours du Golf : **220 000€**
- ✓ Marché relatif à l'élaboration des cartes d'évolution du trait de côte dans le cadre de la loi climat et résilience : **89 000 €**
- ✓ Marché de prestations foncières et révision du PLU : **52 000€**
- ✓ Marché de Fourniture de carburants au moyen de cartes accréditatives et prestations annexes : **100 000 €**
- ✓ Marché de fourniture de produits et matériels d'entretien : **70 000 €** - Marché de fourniture EPI : **50 000€**
- ✓ Marché de location de véhicules et engins de longue durée : **180 000 €**
- ✓ Marché de location de copieurs : **150 000 €**
- ✓ Marché de Fourniture d'articles de quincaillerie : **110 000 €**
- ✓ Marché de Fourniture de bureau : **40 000 €**
- ✓ Marché de Prestation de transports scolaires : **30 000 €**
- ✓ Marché AMO Réponse à l'appel à projet de la Banque Européenne d'Investissement – Centre Circulaire C3 : **27 000€**
- ✓ Marché AMO Nouveau Mode de Gestion du Golf : **20 000€**
- ✓ Marché Assistance passation des marchés publics et prestations juridiques : **110 000,00€**

# LA POURSUITE ET LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION DE LA FONCTION ACHATS QUI CONCOURT A UNE MEILLEURE RATIONALISATION DES DEPENSES

## Au titre des crédits d'investissement :

- ✓ Marché achat de deux camions bennes basculante PTAC inférieur à 3,5T : **177 000 €**
- ✓ Marché acquisition d'un camion nacelle à conduire avec permis B : **120 000 €**
- ✓ Marché de prévention et de sécurité civile : **130 000 €** (*dont une part en fonctionnement*)
- ✓ Marché de Maitrise d'œuvre + travaux d'aménagement de citernes tampon pour les bâtiments de la ville : **60 000 €**
- ✓ Marché de Maitrise d'œuvre et études pour la rénovation des foyers ruraux (axe Contrat Péyi) : **60 000 €**
- ✓ Marché de Maitrise d'œuvre et études pour la rénovation du Stade Municipal Xavier Durimel : **120 000€**
- ✓ Marché Audit énergétique dans le cadre du schéma directeur immobilier énergétique : **30 000 €**
- ✓ Marché AMO Création d'un village de la famille et de l'enfance : **45 000 €**
- ✓ Marché Assistance Technique pour la réalisation du projet d'amélioration des dessertes d'exploitation agricoles et des sites d'agro-transformation : **45 000€**
- ✓ Marché AMO projet déploiement de la Vidéoprotection : **40 000€**
- ✓ Marché de travaux d'installation de climatisation : **65 000 €**
- ✓ Marché de fourniture de matériels informatiques : **90 000 €**
- ✓ Marché de mobiliers administratifs et divers : **45 000 €**
- ✓ Mise en œuvre du projet de création du site internet pour la ville : **35 000€**
- ✓ Marché de prestation d'étude Opération Grand Site de la Pointe des Châteaux : **45 000€**
- ✓ Marché de prestation d'étude de faisabilité des Ilots de fraîcheur : **15 000€**

La ville a lancé le **marché de Concession de service public relative à l'exploitation du Casino de la commune de Saint-François** pour une notification du futur contrat prévue avant le dernier trimestre 2025. La concession vise une augmentation de la part communale reversée par le futur concessionnaire.

## LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 971-219711256-20250522-788-BF

Besoin  
Levraut

Dans le contexte budgétaire actuel, il n'est pas possible d'inscrire l'ensemble des crédits de paiement dédiés aux investissements lourds dans le projet de budget 2024. Il est prévu d'ouvrir en 2025 des **Autorisations de Programme (AP)** pour des projets dont le coût global est jugé élevé au regard de la durée de l'exécution budgétaire (6 mois environ) et la réalisation prévue sur plusieurs années. Dans le cadre de ces AP, des crédits de paiement (CP) seront inscrits de manière annuelle en fonction des besoins financiers correspondant à chaque phase du projet. Dans le cadre du budget 2024, nous allons positionner les crédits de paiement à hauteur de 10 à 20 % des montants des reste à charge que devra supporter la ville en 2024. L'ouverture d'Autorisation de programme sur le reste à charge que devra supporter la ville va concerner deux opérations inscrites dans le contrat PEYI et deux autres qui auraient vocation à l'être :

- **La rénovation des foyers socio-éducatifs (1 561 000 €) : RAC : 156 100 €**
- **La création d'un espace multisport site de Raisins clairs (1 739 344 €) RAC : 347 868 €**
- **Les Travaux d'aménagement du stade François Xavier Durimel : 850 000,00 €** avec une **Subvention Régionale** à hauteur de **255 000,00 €**, **CNDS : 255 000 €** e **conseil départemental : 36 000 €**  
**SOIT un RAC de 303 911 €**

Par ailleurs, il semble également important de toiletter nos maquettes budgétaires en identifiant les actions qui sont soldées ou anciennes (2015) afin de les supprimer et de les désengager. Cela aura pour effet de diminuer les restes à réaliser et d'avoir une meilleure lisibilité du budget.

# PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 à 2025

Dépenses de fonctionnement										
LIBELLE	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	% / BP	% / CA	
014 Atténuations de produits	2 128 936,00	2 128 935,66	2 288 873,00	2 128 165,64	2 300 000,00	2 128 618,00	2 300 000,00	0,00%	0,02%	
011 Charges à caractère général	5 323 125,33	3 609 838,13	7 091 361,00	4 567 454,68	6 321 657,18	4 309 927,24	5 995 740,09	-5,16%	-5,64%	
012 Charges de personnel	18 837 952,41	18 718 966,81	19 884 947,00	19 770 829,51	19 926 052,00	19 590 539,98	19 592 096,00	-1,68%	-0,91%	
65 Autres charges de gestion courante	4 921 977,57	2 417 702,57	4 985 542,00	2 656 039,67	4 977 423,19	4 547 120,37	4 471 247,02	-10,17%	71,20%	
66 Charges financières	416 472,75	365 361,01	487 116,00	367 881,55	446 211,57	528 034,21	437 069,09	-2,04%	43,53%	
67 Charges exceptionnelles	1 208 560,85	536 739,59	0,00	0,00		1 418 359,41	951 417,00			
68 Dotations et provisions	1 438 428,62	1 438 428,62	0,00	0,00	330 534,99	1 190 000,00	900 000,00	172,29%		
Écritures d'ordre cession et dotations		4 459 531,38	394 003,00	394 002,66	400 000,00	326 030,19	317 327,00	-20,67%	-17,25%	
Total des dépenses de fonctionnement	34 275 453,53	33 695 523,77	35 131 842,00	29 816 777,97	34 701 878,93	34 038 689,40	34 964 916,20	0,76%	14,16%	
Déficit reporté		422 332,52	523 579,00	523 579,14					-100,00%	
Virement à section investissement							2 640 479,14			
RAR		3 703 228,19		664 253,03		465 957,00	465 957,00		-23,85%	
Total avec reprise du déficit	34 275 453,53	37 821 084,48	35 655 421,00	31 004 610,14	34 701 878,93	34 504 646,40	38 071 352,34	9,71%	11,29%	
Recettes de fonctionnement										
013 Atténuations de charges	170 573,00	242 576,50	213 000,00	297 697,30	300 000,00	283 160,55	300 000,00	0,00%	22,72%	
70 Produits services, domaine et ventes div.	1898 251,06	1 232 295,40	1 198 939,00	16 74 061,96	1 500 000,00	1 617 044,04	1 499 741,00	-0,02%	35,85%	
73 Impôts et taxes	21 266 280,62	23 347 216,02	24 320 762,00	24 343 511,86	24 260 000,00	25 405 747,20	25 540 770,00	5,28%	4,27%	
74 Dotations et participations	4 831 140,00	4 670 949,85	6 426 033,00	4 812 239,41	6 542 962,37	7 147 617,38	6 047 281,00	-7,58%	3,02%	
75 Autres produits de gestion courante	1 048 665,87	72 197,45	72 000,00	171 378,03	200 000,00	216 349,21	270 000,00	35,00%	137,37%	
76 Produits financiers						168,29				
77 Produits exceptionnels (cession)	40 926,56	4 029 041,93		4,59	0,00		1 110 94,00			
78 Reprise sur amortissement et provision						1 418 359,41	951 417,00			
Total des recettes de fonctionnement	29 255 837,11	33 594 277,15	32 230 734,00	31 238 887,15	32 802 962,37	36 088 446,08	34 720 303,00	5,85%	-6,83%	
Excédent reporté					2 168 566,67	958 530,04	3 008 286,72	38,72%		
RAR				1 965 413,50		342 762,62	342 762,62			
Total avec RAR		33 594 277,15	32 230 734,00	33 264 300,65	34 971 529,04	37 389 738,74	38 071 352,34	8,86%	-0,98%	
Dépenses d'investissement										
20 Immobilisations incorporelles	51 539,38	-	92 977,48	58 546,60	162 099,58	12 092,33	354 717,40	118,83%		
21 Immobilisations corporelles (hors opérations)	642 092,34	311 224,98	617 741,24	494 189,22	1 355 431,84	389 443,17	3 190 822,00	135,41%	58,79%	
23 Immobilisations en cours (hors opérations)	130 000,00	46 709,25	5 308 033,98	138 402,67	446 634,12	866 224,35	2 669 482,63	497,69%	196,31%	
16 Emprunts et dettes assimilées	2 393 757,00	2 215 381,58	1 668 973,00	1 668 972,57	1 194 364,41	1 194 364,41	1 220 427,00	2,18%	-24,66%	
Opérations d'équipement	7 903 075,22	293 837,90		366 963,13	5 553 296,44		1 037 952,00	-81,31%	24,89%	
27 Autre	219 280,00		303 384,51	267 000,00			1 110 94,00			
Total des dépenses d'investissement	11 339 743,94	2 867 153,71	7 991 110,21	2 994 074,19	8 711 826,39	2 462 124,28	8 584 495,03	-1,46%	4,43%	
Déficit reporté		2 193 826,93		0,00						
RAR		1 204 732,02				1 359 606,83	2 698 378,18		-100,00%	
Total des dépenses d'investissement	11 339 743,94	6 265 712,66	7 991 110,21	2 994 074,19	8 711 826,39	3 821 731,09	11 282 872,15	29,51%	-52,21%	
Recettes d'investissement										
13 Subventions	5 268 139,75	343 794,08	4 603 403,00	609 162,91	5 174 912,22	1 369 736,55	3 027 478,10	12,41%	77,19%	
10 Dotations + taxe aménagement	931 746,93	2 357 428,84	630 000,00	714 813,81	390 077,59	1 014 058,33	528 571,00	-38,08%	-69,68%	
024 Produits des cessions d'immobilisations	4 022 610,00		182 204,00				84 044,00	0,00%		
027 Autres créances	254 804,59	254 804,59			331 328,68	0,00	0,00			
040 Dotations aux amortissements	436 921,38		394 002,00	394 002,66	400 000,00	326 030,19	317 327,00	1,52%		
Écritures d'ordre cession et dotations		4 459 531,38				8 717 044,45				
Total des recettes d'investissement	10 914 222,65	7 415 558,89	5 809 609,00	1 650 323,64	6 478 522,49	3 581 529,52	3 957 420,10	11,51%	-77,75%	
001 Excédent reporté			2 354 578,00	2 354 577,91	2 422 641,99	1 010 827,36	2 130 232,62	2,89%		
RAR				1 344 168,89		2 569 650,87	2 554 741,29			
Total des recettes d'investissement	10 914 222,65	7 415 558,89	8 164 187,00	5 349 070,44	8 901 164,48	7 162 007,75	11 282 872,15	9,03%	-27,87%	

## POURCENTAGE D'EVOLUTION ENTRE LE BP 2024 ET LE PROJET DE BP 2025

30

Tendance globale :

- Recettes réelles de fonctionnement : **2024** : 32 802 962 €, **2025** : 33 657 792 € OK de soit **une augmentation de + 2.60 %**
- Dépenses réelles de fonctionnement : **2024** : 33 971 344 € ; **2025** : 32 796 172 € soit **une réduction de – 3,46 %**
- Capacité d'autofinancement brute : **83 706 €.**
- Capacité d'autofinancement nette encore négative de **–194 179 €**

A faveur de l'apurement des restes à réaliser, de la mise en œuvre de la valorisation des recettes (AOT), le contrôle de la masse salariale, la prospective réalisée laisse augurer une résorption totale du déficit en 2025. La ville pourrait renouer en 2025 avec une capacité d'autofinancement brute positive qui lui permettrait de poursuivre et lancer de nouveaux projets d'investissement pluriannuels sous forme d'AP/CP sans avoir recours à l'emprunt.

# LES BUDGETS ANNEXES SPIC

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 971-219711256-20250522-788-BF

Berser  
LevFault

Concernant les budgets annexes, la même démarche de retour à l'équilibre doit être mise en place, tant sur les charges courantes et de personnel que sur l'optimisation des recettes, afin de dégager de la capacité d'autofinancement pour les investissements.

.

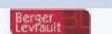
# LE SPIC GOLF

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 971-219711256-20250522-788-BF



31

31

BUDGET GOLF	BP 2022 CRC	BP 2023	BP 2023 CRC	BP 2024 CRC	BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	1 000 180,00	1 510 000,00	1 141 017,00	700 000,00	595 000,00
RAR					
Dépenses réelles de fonctionnement	2 574 179,24	1 400 000,00	2 389 244,00	1 402 238,92	951 967,00
RAR	95 934,39		74 218,00	80 754,39	0,00
011 Charges à caractère général	507 530,54	500 000,00	227 098,00	300 000,00	105 000,00
012 Charges de personnel	907 000,00	900 000,00	928 718,00	960 000,00	750 000,00
65 Autres charges de gestion courante	15 000,00		36 000,00	41 143,00	10 000,00
Résultat N-1				1 352 978,52	2 120 315,92
CAF brute	1 573 999,24	110 000,00	-1 322 445,00	-2 135 971,83	-2 477 282,92
CAF nette	1 781 045,23	97 045,99	-1 529 491,00	-2 135 971,83	-2 477 282,92
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	66 651,50	50 000,00	78 272,00	146 497,78	0,00
RAR					
Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette)	1 319 264,55		273 931,00	80 000,00	30 000,00
RAR	171 554,08			241 077,28	0,00
Remboursement de la dette	207 045,99	207 045,99	207 046,00		
Résultat N-1				1 495 928,37	1 433 157,56
Besoin de financement	1 252 613,05	50 000,00	-195 659,00	66 497,78	-30 000,00
Mobilisation d'emprunts					
Solde d'investissement (résultat global)	3 033 358,28	47 045,99	-402 705,00	-1 670 507,87	-1 463 157,56
Déficit cumulé (avec RAR)	3 301 146,75	3 080 704,27	-3 703 851,75	-3 806 479,70	-3 940 440,48

# LA PROSPECTIVE FINANCIERE DU PORT DE PLAISANCE

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 971-219711256-20250522-788-BF



BUDGET PORT DE PLAISANCE	BP 2022 CRC	BP 2023	BP 2023 CRC	BP 2024 CRC	BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	429 063,66	431 208,98	610 338,00	356 404,79	355 555,00
RAR				0,00	
Résultat N-1				275 776,79	234 436,69
Dépenses réelles de fonctionnement	424 017,87	424 017,87	218 972,00	344 517,68	298 989,97
RAR	5 045,79		14 350,00	180 609,86	28 609,72
011 Charges à caractère général	214 891,00	214 891,00	129 952,00	80 000,00	65 489,97
012 Charges de personnel	160 000,00	168 000,00	176 830,00	220 000,00	220 000,00
65 Autres charges de gestion courante			8 961,00	8 661,23	13 500,00
Résultat N-1				0,00	0,00
CAF brute	5 045,79	7 191,11	377 016,00	107 054,04	262 392,00
CAF nette	5 045,79	7 191,11		107 054,04	262 392,00
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	189 277,51	50 000,00	75 260,00	40 267,84	0,00
RAR				0,00	0,00
Résultat N-1				17 313,55	28 250,20
Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette)	189 277,51	50 000,00	27 502,00	25 000,00	269 450,96
RAR				2 170,00	20 636,24
Remboursement de la dette			47 758,00		
Besoin de financement					261 837,00
Mobilisation d'emprunts					
Solde d'investissement (résultat global)	5 045,79	7 191,11	0,00	30 411,39	0,00
Résultat cumulé (avec RAR)	0,00	7 191,11		137 465,43	555,00

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 971-219711256-20250522-788-BF

# LA PROSPECTIVE FINANCIERE AERODROME



31

BUDGET AERODROME	BP 2022 CRC	BP 2023	BP 2023 CRC	BP 2024 CRC	BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	45 000,00	62 000,00	113 453,00	49 200,00	81 907,00
RAR				0,00	143 588,00
Résultat nN-1				24 022,99	19 153,06
Dépenses réelles de fonctionnement	55 000,00	57 750,00	92 281,00	66 726,10	234 648,06
RAR				1 273,90	0,00
011 Charges à caractère général	10 000,00	10 500,00	1 300,00	3 726,10	138 928,06
012 Charges de personnel	45 000,00	47 250,00	90 981,00	48 000,00	48 000,00
65 Autres charges de gestion courante				0,00	47 720,00
Résultat N-1				0,00	0,00
CAF brute	10 000,00	4 250,00	21 172,00	5 222,99	10 000,00
CAF nette	10 000,00	4 250,00	21 172,00	5 222,99	10 000,00
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)			0,00	15 000,00	0,00
RAR				0,00	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette)	40 000,00		0,00	15 000,00	10 000,00
RAR				0,00	0,00
Remboursement de la dette				0,00	0,00
Besoin de finacement	40 000,00		0,00	-9 777,01	10 000,00
Mobilisation d'emprunts					
Solde d'investissement (résultat global)		4 250,00	0,00	0,00	0,00
Déficit cumulé (avec RAR)	50 000,00	4 250,00		5 222,99	0,00

# CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 971-219711256-20250522-788-BF

Berger  
Levrault

35

Les orientations budgétaires proposées s'inscrivent dans une démarche de retour à l'équilibre. Le montant des recettes de fonctionnement estimé à **38,07** millions € par rapport au montant des dépenses de fonctionnement évalué à **38,07** millions € devrait permettre de dégager un autofinancement brut de - 194 K€. Au surplus l'évaluation des dépenses de fonctionnement a été sur appréciée à l'inverse des recettes de fonctionnement dont l'évaluation a été mesurée notamment dans l'attente des recettes tirées des AOT.

Dans l'absolu la tendance baissière du déficit se confirme et renoue même avec de l'excédent en 2024. En effet depuis 2021, la courbe des résultats de la ville est au-dessus de la courbe des budgets corrigés par la chambre régionale des comptes (slide 16). Au surplus en 2024 la courbe des budgets corrigés de la CRC avait prévu un déficit de **- 5,7 millions €** et nous observons un résultat excédentaire à hauteur de **+1,6 millions €**.